

Année scolaire : 2022/2023

**DEMANDE D'AUTORISATION DE SORTIE  
UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS EN ELEMENTAIRE  
NIVEAU CM2**

Cette autorisation est à remettre obligatoirement au service des Affaires Périscolaires  
au plus tard 8 jours avant la date d'effet ([direction.afsp@ville-lhay94.fr](mailto:direction.afsp@ville-lhay94.fr))  
A défaut, l'enfant ne sera pas autorisé à quitter le centre après les temps périscolaires

Je soussigné(e) .....

responsable légal de l'enfant : .....

l'autorise à quitter :

- L'Accueil de Loisirs du Mercredi, lieu : .....
  - à 13h30, après le repas
  - à partir de 15h00, sans retour possible pour pratiquer une activité extérieure :
    - Conservatoire à Rayonnement Départemental site de L'Haÿ-les-Roses
    - CAL
    - AVARA
  - à compter de 17h
- Les temps périscolaires, lieu : .....
  - l'accueil du soir à compter de 17h00
- L'Accueil de Loisirs des vacances scolaires, lieu : .....
  - à compter de 17h

Je suis informé(e) que dès la sortie du centre de loisirs, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

N° de téléphone en cas d'urgence : .....

Je certifie en outre que mon enfant bénéficie d'une assurance « responsabilité civile ».

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A ..... Le .....

Lu et approuvé  
Signature

---

AUTORISATION ACCORDEE LE :

Direction des Affaires Scolaires et Périscolaires